

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL780

présenté par

M. Lagarde, Mme Auconie, M. Becht, M. Bournazel, Mme de La Raudière, Mme Descamps,
M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Herth, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier,
M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Au sixième alinéa de l'article 48 de la Constitution, les mots : « au moins » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne prévoir qu'une seule séance de questions au Gouvernement (QAG) par semaine.